

Collectif « vélo pas serein »  
Mail : velopasserein@protonmail.com  
Montpellier

A l'attention de Madame Carole Delga, présidente de la région Occitanie

Madame,

Depuis le 1er juillet 2023 et pour une durée de deux mois, il est annoncé la réservation obligatoire des vélos dans les TER de la région Occitanie sur les lignes Avignon/Centre - Port-Bou et Toulouse-Narbonne. Puisque le nombre de places de vélos par trajet est limité à 6 ou 12, cette mesure vise en réalité à limiter le nombre de vélos dans les TER sous prétexte de sécurité. Actuellement, le nombre de vélos dans le train dépasse largement 12 vélos. Notre constat est que, ni les infrastructures actuelles, ni les mesures prises ne répondent aux besoins des usagers et usagères.

Par ce courrier, notre collectif montpelliérain d'usagers et d'usagères du TER en vélo se mobilise contre cette mesure et demande l'annulation de l'obligation de réservation des vélos dans le TER et/ou l'augmentation des places. Nous pensons que cette décision révèle la contradiction entre vos communications politiques et institutionnelles favorables aux vélos et la réalité des moyens mis en œuvre (greennewdealoccitanie2050 et opération « vélo serein »). Nous sommes des hommes et des femmes déterminés et montons un réseau de sympathisants et sympathisantes prêts à agir et à communiquer contre cette mesure prise sans aucune concertation.

Nous ne comprenons pas cette décision et nous allons vous exposer nos arguments (écologiques, économiques et sociétaux) en faveur de l'intermodalité puis nous exposerons la situation réelle de l'état des infrastructures.

D'un point de vue écologique, nul ne peut ignorer le constat alarmant et les préconisations de la dernière synthèse du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), publié le 20 mars 2023. Dans le contexte de dérèglement climatique actuel et à venir que les populations subissent (raréfaction de l'eau, canicules, incendies, inondations, diminution de la biodiversité, pollution, migrations de masse...), les pays industrialisés doivent réagir rapidement avec des mesures concrètes en faveur de leur réduction de l'impact carbone. L'intermodalité est une solution alternative à l'utilisation de la voiture et doit être encouragée. C'est votre rôle, en tant qu'élue. Mais votre choix est de limiter l'accès du TER aux vélos, encourageant les citoyens et citoyennes à circuler en voiture. La « solution » proposée d'acheter des vélos pliables (pour une durée de 2 mois) ou un deuxième vélo (un dans la gare de départ et un autre dans celle d'arrivée) est une aberration car contraire à la nécessaire sobriété.

D'un point de vue économique, l'intermodalité, grâce au forfait mobilité durable et au remboursement jusqu'à 75 % du coût de l'abonnement aux transports publics par l'employeur permet aux travailleurs et travailleuses de se rendre sur le lieu de travail à moindre frais. Alors que la société se précarise, le train est la solution. Un d'entre nous témoigne : « je ne peux pas me permettre financièrement de prendre la voiture tous les jours pour aller travailler ».

D'un point de vue sociétal, les voyages en train contribuent au développement du lien social, élément essentiel au maintien de la santé mentale. Le train associé au vélo permet aussi aux personnes qui n'ont ni permis, ni voiture, qui sont malades en voiture, qui ne veulent pas prendre le risque d'avoir un accident, d'accepter des emplois dans des zones éloignées de leur domicile mais accessibles en train et vélo.

La situation réelle de l'état des infrastructures met en lumière le déséquilibre entre l'offre et les besoins. Chaque jour, pour des motifs professionnels et/ou privés, des citoyens et citoyennes agissent en conscience en privilégiant un transport en commun public. Or, ce sont ces mêmes personnes qui risqueraient des amendes du fait d'infrastructures insuffisantes. Le principe de liberté de déplacement propre à l'intermodalité, grâce à l'absence de réservation dans le TER tient compte du besoin de flexibilité pendulaire des usagers et usagères. Si la décision de limitation des vélos dans le TER a été prise, cela révèle bien d'un réel défaut d'infrastructures et d'anticipation alors que vous projetiez une

hausse de la fréquentation : « nous sommes clairement dans une augmentation de l'usage du train et c'est vrai sur l'ensemble des lignes, pas uniquement sur le littoral », Jean-Luc Gibelin, vice-président délégué aux transports de la Région, en mars 2023. Aujourd'hui, des vélos, des poussettes, des trottinettes, des personnes handicapées, des animaux, des grosses valises se déplacent en train et le manque d'espace adapté est réel. Alors que l'objectif de la convention signée avec la SNCF est d'accroître l'attractivité du TER dans le cadre de sa politique de décarbonisation des mobilités, la mesure va dans la direction opposée. Le CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental d'Occitanie) a pourtant émis des réserves dès le mois de décembre 2017, quant à cette convention en spécifiant que « l'amélioration de l'intermodalité doit être une préoccupation constante de la future convention Région-SNCF et qu'il est nécessaire de penser dès à présent les voies et moyens d'une concertation permanente avec les usagers ». Encore une fois, les conventions, protocoles, promesses, propagandes, publicités, informations des collectivités s'inscrivent dans une dynamique de greenwashing mais les citoyens et citoyennes ne sont pas dupes et vous jugent sur des actions.

Le constat que nous dressons aujourd'hui est celui-ci : les politiques menées jusqu'alors ont un train de retard, nous menant droit dans le mur, incitant les citoyens et citoyennes en colère que nous sommes à nous mobiliser contre l'inaction des élus.

Pour conclure, notre demande consiste donc en l'annulation de l'obligation de réservation des vélos dans le TER et/ou en l'augmentation des places permettant l'accessibilité à tous et toutes les cyclistes.

Nous vous informons de notre détermination à vouloir agir pour un avenir viable et durable. Nous vous invitons à prendre vos responsabilités par des mesures concrètes afin d'éviter que nos actions se déclinent de manière plus impactante.

Le 2 juillet 2023

Cordialement

Le collectif « vélo pas serein » en réaction au nom provocateur du dispositif « vélo serein »

Copies aux:

Organismes de presses écrites, radio, télévision

Associations de vélos,

Élus des régions, métropoles